

Publié le 16 février 2018

Marlène Schiappa ou la défaite de la pensée

Marlène Schiappa se pique de lettres et a récemment commis un opusculé intitulé : *Laïcité point !* (Éditions de l'Aube, janvier 2018). Coécrit avec Jérémie Peltier, directeur des études de la Fondation Jean Jaurès, cet ouvrage est tout sauf un essai. Aucun développement cohérent d'une pensée construite, aucune trame logique, des formules hasardeuses qui relèvent parfois du non-sens, un style digne d'un élève de CM2 évoluant dans une zone d'éducation prioritaire, bref, on ne voit même pas l'intérêt d'en faire la critique, si ce n'est pour souligner l'incurie intellectuelle d'une professionnelle de la communication plus habituée à la vulgarité érotique qu'à la littérature française et au mouvement des idées. Rappelons que Marlène Schiappa avait jugé bon de publier en 2010 un ouvrage intitulé *Osez l'amour des rondes* (La Musardine, 2010), dont le titre est en soi tout un programme.

Ce qui tient lieu de pensée

Il y aurait en soi beaucoup à redire sur *Laïcité point !* Et, en même temps, les clichés et les erreurs s'accumulant, on ne saurait par quel bout commencer. Concentrons-nous sur la trame générale de ce qui tient lieu de pensée. Deux idées sont affirmées de manière assez caricaturale tout au long de l'ouvrage :

- La laïcité serait la condition du vivre-ensemble, car elle empêcherait chacun d'être assigné à son identité et, en cela, elle serait un rempart contre le communautarisme qui consiste à considérer la société comme un ensemble de communautés juxtaposées les unes aux autres, sans aucun bien commun qui les transcende (l'argumentation de Marlène Schiappa est moins bien formulée qu'ici, mais c'est ce que l'on comprend en substance, si l'on essaie de tirer vers le haut le peu de pensée que comporte cet ouvrage).
- Toutes les conquêtes des femmes ont été faites grâce à la laïcité et contre les religions qui oppressent par nature les femmes. Sont cités pêle-mêle l'avortement, la contraception, la liberté de ne pas se voiler, de manger, de travailler ou de se vêtir comme l'on entend, comme le fruit de conquêtes de la laïcité contre les religions qui sont, pour Marlène Schiappa, toutes considérées sur un même pied d'égalité et toutes porteuses d'un même germe d'intégrisme.

Ce que l'on peut en penser

Le premier point mériterait un développement à lui seul, tant il est vrai que le communautarisme est une vraie menace qui mine la société française. Rappelons ce qu'il est : une partition de la nation en plusieurs communautés, qui ont pris le pas sur le sentiment national. Le communautarisme, c'est lorsque les communautés (ethniques, sociales ou religieuses) deviennent l'unique critère d'identification des personnes dans l'espace public, au détriment de la nation. Il signe en général la

mort de celle-ci, comme ce fut le cas lorsque Serbes, Croates, Kosovars et Slovènes cessèrent de se revendiquer de la Yougoslavie. Autrement dit, est communautariste une identité qui tend à devenir exclusive de tout autre pour constituer l'unique moyen par lequel se définit une personne. En quoi la laïcité française définie par Marlène Schiappa comme «la préséance de la raison, de la science,..., sur l'obscurantisme» (sic) permettrait-elle d'échapper au communautarisme ? Le lecteur ne le saura pas.

Le deuxième point comporte tellement de clichés et de contre-vérités qu'il mérite que l'on s'y arrête. Si l'argument de l'oppression des femmes par les religions n'est pas nouveau, on attendait cependant un soupçon d'intelligence dans la possibilité, pour Marlène Schiappa, de distinguer la nature des «atteintes aux droits des femmes» qu'elle impute à chacune des religions, pour éviter d'amalgamer les terroristes islamistes de Daech avec les catholiques luttant contre l'avortement et les juifs lançant la mode vestimentaire Modeste. Peine perdue, trop de subtilité nuirait sans doute au message que veut faire passer notre formidable secrétaire d'État. Au passage, on notera une perle : «La séparation des Églises et de l'État permet d'affirmer que les institutions religieuses ne doivent pas décider si, en tant que femme, j'ai le droit d'avorter, de divorcer, de manger (et quoi, et quand), d'aimer (et qui, et comment), de travailler». Ce qui revient, ni plus ni moins, à délégitimer les institutions religieuses dans leur possibilité de délivrer le message qui est le leur. Avec Marlène Schiappa, l'Église catholique n'aurait plus le droit d'affirmer que l'avortement est un crime contre la vie humaine. Bienvenue en URSS !

Ce que Madame Schiappa semble ignorer

Sur le fond, on ne peut s'empêcher de rappeler à Marlène Schiappa ce que les femmes doivent, historiquement, au christianisme. Tout d'abord, c'est le christianisme qui, prônant d'emblée l'égalité de dignité entre l'homme et la femme, a amélioré la condition féminine par rapport à ce qu'elle était dans l'Empire romain. Certes, cela prit du temps, car les évolutions les plus profondes se réalisent en général dans la longue durée. Toujours est-il que l'Église catholique mit son point d'honneur à exiger le libre consentement des femmes avant toute célébration du mariage religieux. Alors que les femmes sont, dans la majeure partie du monde connu de l'époque, mariées par leur famille en passant de la tutelle de leur père à celle de leur époux, le IV^e concile du Latran affirme en 1215 l'exigence indispensable d'un libre consentement des femmes. On ne mesure pas l'impact d'une telle mesure sur le long terme.

L'historienne Régine Pernoud a très bien évoqué l'essor de la condition féminine dans son magnifique ouvrage *La femme au temps des cathédrales* (Stock, 1980). Trois mots expriment, dès le XII^e siècle, la considération de la femme par la société médiévale. L'hommage, qui renvoie traditionnellement aux rapports du vassal envers son seigneur, devient une marque de considération spécifique envers la femme. Celle-ci n'est d'ailleurs plus désignée sous le nom de femme, mais devient une dame, d'abord dans le cas de la noblesse, mais ensuite dans le langage courant qui garde l'appellation de «madame». De même, la courtoisie n'est plus un simple code de bonne conduite élémentaire, mais devient une forme de dévouement extrême matinée d'égards parfois amoureux, qu'accomplit le chevalier, au nom de l'honneur, à l'égard de la dame de son seigneur. La littérature courtoise, qui fleurit à cette époque à Toulouse comme en Champagne, avec Chrétien de

Troyes, exprime très bien cet idéal. Couronnant le tout, la dévotion mariale à l'égard de celle qui est dès lors appelée «Notre-Dame» prend une ampleur sans précédent, qui n'est pas sans conséquences sur la vision que les hommes entretiennent au sujet des femmes. «J'entends dire que la religion catholique est misogyne, déplorait André Malraux. Ce n'est pas sérieux ! Une religion qui agenouille les hommes devant une femme couronnée manifeste une misogynie suspecte».

Marlène Schiappa aurait enfin pu rappeler que le premier traité d'éducation, publié à l'époque carolingienne, en 843, est l'œuvre d'une mère de famille, Dhuoda ; que la première encyclopédie ne date pas des Lumières, mais fut écrite en 1175 par une érudite alsacienne, Herrade de Landsberg ; et qu'au XII^e siècle, Héloïse d'Argenteuil, l'amante d'Abélard, et Hildegarde de Bingen comptent parmi les personnalités les plus cultivées de toute la Chrétienté.

Ce que Madame Schiappa prétend enseigner

Dernier sujet abordé : «le droit au péché» dans lequel elle place le blasphème, l'hédonisme, le libertinage et la gloutonnerie, n'hésitant pas à écrire : «La laïcité offre donc une forme de droit à l'ivresse ou de droit à l'orgie gargantuesque» (sic). Et, dans la pure tradition de la libre-pensée dont elle est issue par son père, elle évoque les banquets des libres-penseurs du Vendredi saint, comme s'il s'agissait d'une formidable conquête de l'esprit humain sur l'obscurantisme. Ces exemples, très datés, font penser à un mauvais scientisme du XIX^e siècle, que peu de laïcards actuels n'oseraient tenir. Une version vulgarisée d'Ernest Renan, le style et la pensée en moins.

Que répondre à de telles fadaïses ? On se contentera de citer Rémi Brague qui, peu de temps après les attentats contre *Charlie Hebdo*, déplorait ainsi cette tendance moderne de la liberté d'expression à devenir une fin en soi, alors que tout dépend, finalement, de la qualité des idées que l'on exprime : «De manière générale, je dirais que défendre la liberté d'expression est un très noble devoir, mais j'aimerais demander ce que l'on tient tellement à exprimer et souhaiter que l'on essaie d'avoir vraiment quelque chose à dire. Si la liberté d'expression sert à nous chier dans la cervelle, passez-moi l'expression, mérite-t-elle qu'on se donne tant de peine pour elle ?» (*Valeurs actuelles*, 7 janvier 2016). C'est une question qui mériterait d'être posée à Marlène Schiappa !

Benoît Dumoulin

Retrouvez cet article sur notre [site](http://srp-presse.fr) (srp-presse.fr)